

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : 2016-07-184 LD DAT PMR 327LAA0001 OPH77

Le 28/07/2016



Bien : **Appartement**
Adresse : **5 route de Cannes
77130 VARENNES-SUR-SEINE**
Numéro de lot : **327LAA0001**
Référence Cadastre : **NC**

PROPRIETAIRE

OPH 77
10 avenue Charles Peguy - CS 90074
77002 MELUN CEDEX

DEMANDEUR

OPH 77
10 avenue Charles Peguy - CS 90074
77002 MELUN CEDEX

Date de visite : **19/07/2016**
Opérateur de repérage : **DEFRANCE
Laurent**

NOTE DE SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS

RAPPORT N° 2016-07-184 LD DAT PMR 327LAA0001 OPH77

La note de synthèse ne peut en aucun cas être annexé à un acte authentique

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type de bien : Appartement	Lot N° : 327LAA0001
Etage: RDC Gauche	
Adresse : 5 route de Cannes 77130 VARENNES-SUR-SEINE	Réf. Cadastre : NC
Porte : n°1	Bâti : Oui Mitoyenneté : Oui
Propriétaire : OPH 77	Date du permis de construire : Antérieur au 1 juillet 1997
	Date de construction : Antérieur au 1 Juillet 1997

CONSTAT AMIANTE

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

R. 4412-97 modifié par le décret 2012-639 du 4 mai 2012
Norme NF X 46-020

A	INFORMATIONS GENERALES	
A.1	DESIGNATION DU BATIMENT	
Nature du bâtiment :	Appartement	Adresse : 5 route de Cannes 77130 VARENNES-SUR-SEINE
Cat. du bâtiment :	Habitation (Parties privatives d'immeuble collectif d'habitation)	Escalier :
Nombre de Locaux :		Bâtiment :
Etage :	RDC Gauche	Porte : n°1
Numéro de Lot :	327LAA0001	Propriété de: OPH 77
Référence Cadastre :	NC	10 avenue Charles Peguy - CS 90074
Date du Permis de Construire :	Antérieur au 1 juillet 1997	77002 MELUN CEDEX
A.2	DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	
Nom :	OPH 77	Documents remis : Néant
Adresse :	10 avenue Charles Peguy - CS 90074 77002 MELUN CEDEX	Moyens mis à disposition : Néant
Qualité :		
A.3	EXECUTION DE LA MISSION	
Rapport N° :	2016-07-184 LD DAT PMR 327LAA0001 OPH77 A	Date d'émission du rapport : 28/07/2016
Le repérage a été réalisé le :	19/07/2016	Accompagnateur : Le locataire : Mme BAZINVAL 06.33.14.28.17
Par :	DEFRANCE Laurent	Laboratoire d'Analyses : Eurofins Analyse pour le Bâtiment Ile de France
N° certificat de qualification :	DTI / 0804-003	Adresse laboratoire : 117 Quai de Valmy F 75010 PARIS - 10EME
Date d'obtention :	23/07/2013	Numéro d'accréditation :
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :	SOCOTEC	Organisme d'assurance professionnelle : ALLIANZ
Les Quadrants	3 Avenue du Centre	Adresse assurance : 87 rue de RICHELIEU 75002 PARIS - 2EME
78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX		N° de contrat d'assurance : 49 022 209
Date de commande :	11/07/2016	Date de validité : 31/12/2016
B	CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	
Signature et Cachet de l'entreprise	Date d'établissement du rapport :	
	Fait à RUEIL-MALMAISON le 28/07/2016	
	Cabinet : AVICEA	
	Nom du responsable : MOINARD Jean Marc	
	Nom du diagnostiqueur : DEFRANCE Laurent	

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité.

INFORMATIONS GENERALES.....	1
DESIGNATION DU BATIMENT.....	1
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE.....	1
EXECUTION DE LA MISSION	1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR.....	1
SOMMAIRE	2
CONCLUSION(S)	3
LISTE DES LOCAUX NON VISITES CONCERNES PAR LES TRAVAUX ET JUSTIFICATION	3
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION.....	3
PROGRAMME DE REPERAGE.....	4
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	5
RAPPORTS PRECEDENTS	5
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	5
LISTE DES LOCAUX / PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES/NON VISITEES CONCERNEES PAR LES TRAVAUX ET JUSTIFICATION	6
DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE	6
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR.....	6
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE	6
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.....	6
RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE C DE L'ANNEXE 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE)	6
COMMENTAIRES	6
ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION	7
ANNEXE 2 – CROQUIS.....	8
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES.....	9

D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante.

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit
1	Salle de Bains	RDC	Murs 1	Toutes zones	Plâtre - Peinture
			Plancher	Toutes zones	Béton - Linoleum
			Murs 2	Toutes zones	Plâtre - Faïence
			Plancher sous baignoire	Toutes zones	Béton + tommette

Liste des locaux non visités concernés par les travaux et justification

Aucun

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste C de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

Liste C mentionnée à l'article R. 1334-22

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Toiture et étanchéité	
Plaques ondulées. Ardoises. Eléments ponctuels. Revêtements bitumineux d'étanchéité. Accessoires de toitures.	Plaques en fibres-ciment. Ardoises composite, ardoises en fibres-ciment. Conduits de cheminée, conduits de ventilation... Bardeaux d'asphalte ou bitume (« shingle »), pare-vapeur, revêtements et colles. Rivets, faitages, closoirs...
2. Façades	
Panneaux-sandwichs. Bardages. Appuis de fenêtres.	Plaques, joints d'assemblage, tresses.... Plaques et « bacs » en fibres-ciment, ardoises en fibres-ciment, isolants sous bardage. Eléments en fibres-ciment.
3. Parois verticales intérieures et enduits	
Murs et cloisons. Poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons légères ou préfabriquées. Gaines et coffres verticaux. Portes coupe-feu, portes pare-flammes.	Flocages, enduits projetés, revêtements durs (plaques planes en fibres-ciment), joints de dilatation. Flocages, enduits projetés, joints de dilatation, entourages de poteaux (carton, fibres-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), peintures intumescentes, panneaux de cloisons, jonction entre panneaux préfabriqués et pieds/ têtes de cloisons : tresse, carton, fibres-ciment. Flocage, enduits projetés ou lissés ou talochés ayant une fonction coupe-feu, panneaux. Vantaux et joints.
4. Plafonds et faux plafonds	
Plafonds. Poutres et charpentes (périphériques et intérieures). Interfaces entre structures. Gaines et coffres horizontaux. Faux plafonds.	Flocages, enduits projetés, panneaux collés ou vissés, coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composite). Flocages, enduits projetés, peintures intumescentes. Rebouchage de trémies, jonctions avec la façade, calfeutremments, joints de dilatation. Flocages, enduits projetés, panneaux, jonction entre panneaux. Panneaux et plaques.
5. Revêtements de sol et de murs	
Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement). Revêtement de murs	Dalles plastiques, colles bitumineuses, les plastiques avec sous-couche, chape maigre, calfeutrement des passages de conduits, revêtement bitumineux des fondations. Sous-couches des tissus muraux, revêtements durs (plaques menuiserie, fibres-ciment), colles des carrelages.
6. Conduits, canalisations et équipements	
Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides). Conduits de vapeur, fumée, échappement. Clapets/ volets coupe-feu. Vide-ordures.	Calorifugeage, enveloppe de calorifuge, conduits en fibres-ciment. Conduit en fibres-ciment, joints entre éléments, mastics, tresses, manchons. Clapet, volet, rebouchage. Conduit en fibres-ciment.
7. Ascenseurs et monte-charge	
Portes palières. Trémie, machinerie.	Portes et cloisons palières. Flocage, bourre, mur/ plancher, joint mousse.
8. Equipements divers	
Chaudières, tuyauteries, étuves, groupes électrogènes, convecteurs et radiateurs, aérothermes...	Bourres, tresses, joints, calorifugeages, peinture anticondensation, plaques isolantes (internes et externes), tissu amiante.
9. Installations industrielles	
Fours, étuves, tuyauteries...	Bourre, tresses, joints, calorifugeages, peinture anticondensation, plaques isolantes, tissu amiante, freins et embrayages.
10. Coffrages perdus	
Coffrages et fonds de coffrages perdus.	Eléments en fibres-ciment.

F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 19/07/2016

Le repérage amiante avant travaux, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon la liste citée dans le cadre C.

Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec les locaux et les zones de l'immeuble objet des travaux.

Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de la non présence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

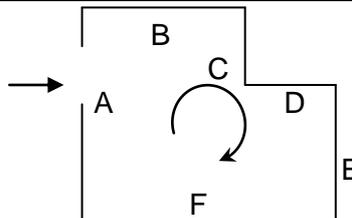
L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptible d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Liste des écarts, adjonctions ou suppression d'information de la norme NFX 46-020 de décembre 2008 :

Sens du repérage pour évaluer un local :



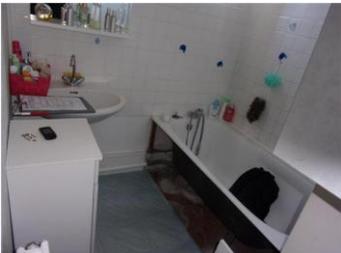
Description des travaux envisagés : Remplacement baignoire par bac à douche + raccord de carrelage avec réfection du mur baignoire

G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES LOCAUX / PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES/NON VISITEES CONCERNEES PAR LES TRAVAUX ET JUSTIFICATION

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification	Travaux
1	Salle de Bains 	RDC	OUI		Concernée

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

N° Local	Local / partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Référence prélèvement	Critère de décision
1	Salle de Bains	RDC	Murs 1	Toutes zones	Plâtre - Peinture	P001	Résultat d'analyse
			Plancher	Toutes zones	Béton - Linoleum	P003	Résultat d'analyse
			Murs 2	Toutes zones	Plâtre - Faïence	P002	Résultat d'analyse
			Plancher sous baignoire	Toutes zones	Béton + tommette	P004	Résultat d'analyse

RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste C de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)

Néant

LEGENDE

Présence A : Amiante N : Non Amianté a? : Probabilité de présence d'Amiante

COMMENTAIRES

Néant

ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

PRELEVEMENT : P001

Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
OPH 77	2016-07-184 LD DAT PMR 327LAA0001 OPH77	RDC - Salle de Bains
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Plâtre - Peinture	19/07/2016	DEFRANCE Laurent
Localisation		Résultat
Murs 1 - Toutes zones		absence d'amiante

PRELEVEMENT : P002

Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
OPH 77	2016-07-184 LD DAT PMR 327LAA0001 OPH77	RDC - Salle de Bains
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Plâtre - Faïence	19/07/2016	DEFRANCE Laurent
Localisation		Résultat
Murs 2 - Toutes zones		absence d'amiante

PRELEVEMENT : P003

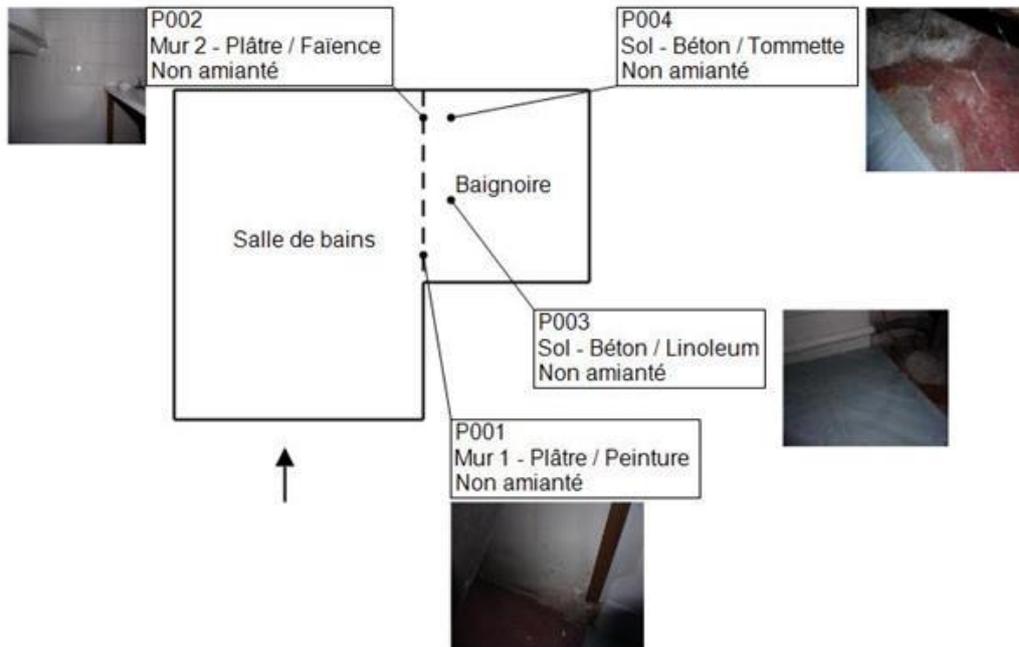
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
OPH 77	2016-07-184 LD DAT PMR 327LAA0001 OPH77	RDC - Salle de Bains
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Béton - Linoleum	19/07/2016	DEFRANCE Laurent
Localisation		Résultat
Plancher - Toutes zones		absence d'amiante

PRELEVEMENT : P004

Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
OPH 77	2016-07-184 LD DAT PMR 327LAA0001 OPH77	RDC - Salle de Bains
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Béton + tomlette	22/07/2016	DEFRANCE Laurent
Localisation		Résultat
Plancher sous baignoire - Toutes zones		absence d'amiante

ANNEXE 2 – CROQUIS

PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :	5 route de Cannes 77130 VARENNES-SUR-SEINE
N° dossier :	2016-07-184 LD DAT PMR 327LAA0001 OPH77				
N° planche :	1/1	Version :	0	Type :	Croquis
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	Appartement RDC gauche / Travaux salle de bains



ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES

SYNTHESE DES ATTESTATIONS RAPPORT N° 2016-07-184 LD DAT 5 CANNES OPH77

RC PRO



Police n° 49 022 209 - Adhésion n° TO 168010

Attestation d'Assurance

Allianz Responsabilité Civile des Entreprises et de Services

La Compagnie Allianz I.A.R.D, dont le siège social est sis 87 rue de Richelieu 75002 PARIS, atteste que

AVICEA
30 RUE DE L'INDUSTRIE
92500 RUEIL MALMAISON

a souscrit auprès d'elle sous le n° 49 022 209 un contrat d'assurance ayant pour objet de satisfaire à l'obligation édictées par les articles L271-6 et R-271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation et de le garantir contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités suivantes :

Amiante: Constat vente . Constat avant travaux ou démolition .Diagnostic Technique Amiante (DTA) . Contrôle Périodique Amiante.
Plomb: Constat de Risques d'Exposition au Plomb (CREP) . Diagnostic du Risque d'Intoxication par le Plomb (DRIP) . Recherche de plomb avant travaux .

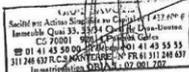
Diagnostic de Performance Energétique (DPE)
Diagnostic Termites - Etats parasitaires
Contrôle des Installations de Gaz
Contrôle des Installations Electriques
Etat de l'installation intérieure de l'électricité dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques (sécurité du travail)
Expertise sur les installations d'assainissement autonome collectif et non collectif
Etat des Risques Naturels, Miniers et Technologiques (ERNMT)
Vérification des équipements et installations incendie
Loi Carrez
Diagnostic métrage habitable Loi Boutin
Prêts conventionnés - Prêts à taux zéro - Normes d'Habitabilité (notamment dans le cadre des dispositifs spéciaux de type de Robien, Scellier)
Etat des lieux locatifs
Détermination des millièmes de copropriété
Diagnostic technique SRU
Diagnostic Humidité
Diagnostic Accessibilité
Diagnostic Eco Prêt (méthode TH-C-E ex)
Etude thermique réglementaire (RT 2005 - RT 2012)
Réalisation de bilans thermiques par:
Thermographie infrarouge
Conseil en rénovation énergétique à l'exclusion de "toutes activités de maîtrise d'œuvres et d'assistance à maîtrise d'œuvres"
Diagnostic des déchets issus de la démolition sous réserve que cette activité n'exécède pas 10% du chiffre d'affaires de l'assuré

Garantie RC Professionnelle : 500 000 € par sinistre et 1 000 000 € par année d'assurance.

La présente attestation valable, sous réserve du paiement des cotisations, pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Le présent document, établi par Allianz I.A.R.D, a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager Allianz I.A.R.D au-delà des clauses et conditions du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables à l'assuré le sont également à toute personne bénéficiaire de l'indemnité. Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Fait à Paris le 8 mars 2016
Pour la Compagnie Allianz I.A.R.D, et par délégation



ADM00239 - V0209 - Imp0412

Allianz Vie
S.A. au capital de 643 054 425 euros
340 234 962 RCS Paris
N° TVA : FR88 340 234 962

Allianz I.A.R.D.
S.A. au capital de 938 787 416 euros
542 110 251 RCS Paris
N° TVA : FR76 542 110 251

Entreprises régies par le Code
Des Assurances
Siège social :
87 rue de Richelieu, 75002 Paris

AMIANTE



CERTIFICAT

N° DTI / 0804-003

Certifie par la présente que :

LAURENT DEFRANCE

a passé avec succès les examens relatifs à la certification de ses compétences

DOMAINE TECHNIQUE	INTITULE DU/DE(S) TYPE(S) DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE IMMOBILIER	DEBUT DE VALIDITE	FIN DE VALIDITE
AMIANTE	Missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante	23/07/2013	22/07/2018
DPE - tous types de bâtiments	Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	01/04/2008	31/03/2013
DPE - tous types de bâtiments	Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	01/04/2013	31/03/2018

qui ont été réalisés par Socotec Certification conformément aux arrêtés compétences :

- Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification
- Arrêté du 13 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique et les critères d'accréditation des organismes de certification

Directeur Général
de SOCOTEC Certification

Eric LEROY



ACCREDITATION N° 4-0085
PORTÉE DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Ce certificat n'a qu'une valeur indicative. La validité réelle d'un certificat SOCOTEC Certification est matérialisée par la présence dans l'annuaire des certifiés disponible sur le site internet de SOCOTEC Certification à l'adresse www.socotec-certification.com
Socotec Certification - SAS au capital de 40 000 euros - RCS Versailles 490 984 309 - Les Quadrants - 3 avenue de Centre - Guyancourt - CS 20732 - 78182 Saint-Denis-en-Yvelines Cedex - www.socotec-certification.com